

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Benoît Gaillard
déposée le 16 janvier 2018

« *Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ?* »

Rappel de l'interpellation

« L'initiative populaire soumise au vote du peuple et des cantons en mars prochain prévoit la suppression de la perception d'une redevance pour financer des médias audiovisuels sur tout le territoire. Le texte interdit explicitement tout subventionnement, même avec d'autres recettes, d'une quelconque offre de radio ou télévision (en temps de paix, est-il précisé).

Si la redevance finance principalement l'offre de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), une part pouvant, selon la loi, varier entre 4 et 6% du montant perçu est également destinée aux chaînes remplissant une fonction d'information régionale. Le Conseil fédéral vient d'annoncer sa volonté d'augmenter les moyens alloués à celles-ci, de CHF 67.5 millions annuellement à CHF 81 millions en 2019.

La Ville de Lausanne est actionnaire à hauteur d'un peu plus d'un quart de la chaîne de télévision La Télé, qui produit des contenus audiovisuels diffusés également sur Internet. Cette chaîne perçoit annuellement CHF 4.15 millions issus du produit de la redevance, et pourrait voir ce chiffre augmenter sur la base de la décision du Conseil fédéral évoquée ci-dessus. A noter que la chaîne doit, de par la loi, couvrir au minimum 30% de ses dépenses à travers des recettes propres. »

Introduction

Sur un plan général, la Municipalité a manifesté à plusieurs reprises sa préoccupation face à l'évolution qui touche les médias, qu'il s'agisse d'une remise en question de leur modèle économique ou d'attaques politiques, à l'image de l'initiative No Billag. Elle considère en effet que la presse joue un rôle essentiel en démocratie et que celui-ci ne peut s'exercer que dans la mesure où une presse diversifiée dispose des moyens d'accomplir son travail d'investigation, d'information et d'analyse.

Sur le plan économique, l'importance croissante du monde numérique a conduit à une remise en question du modèle économique des médias, en Suisse notamment, par assèchement des revenus publicitaires qui contribuaient à l'équilibre financier des journaux. La situation est paradoxale dans la mesure où les grands éditeurs ont investi dans les sites de vente en ligne et se trouvent actionnaires ou propriétaires des plus importants d'entre eux, récupérant ainsi une manne publicitaire qui tend à échapper aux médias traditionnels qu'ils possèdent. Dans le même temps, ces éditeurs n'affectent pas ces revenus à leurs journaux mais plutôt à la rémunération de leurs actionnaires. Ce cloisonnement des activités aboutit à un affaiblissement économique des médias et a eu pour conséquence des licenciements ou suppressions de titres qui ont touché notre pays et Lausanne en particulier. A ces occasions, la Municipalité a exprimé son opposition et sa préoccupation face à cette évolution (voir en particulier : <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=6508> et <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=6715>).

L'initiative No Billag s'inscrit dans le même contexte même si ses ressorts sont différents. La Municipalité considère que les conséquences de l'initiative seraient graves : les chaînes de radio et de télévision publiques (SSR) se verraient privées de CHF 1.2 milliard. Parallèlement, les radios et télévisions locales y perdraient CHF 81 millions. Autant dire que l'existence de ces médias serait menacée et leur disparition programmée à court terme. Cette initiative porte une attaque grave contre la diversité médiatique et engendrerait à terme la disparition probable de nombreuses chaînes de radio (21) et de télévision (13) locales et régionales. Accepter l'initiative reviendrait à priver les villes et

régions d'une source unique d'information et de nombreuses prestations culturelles mettant en valeur les actualités locales et régionales, au profit d'une offre commerciale uniforme dans laquelle l'information serait appauvrie. L'information des habitants, notamment sur le plan politique, culturel, de l'animation locale ou de la vie associative s'en trouverait gravement affectée. Les initiants déclarent s'en remettre au libre marché, affirmant que la demande des « consommateurs » d'information suffira à faire vivre des médias économiquement indépendants. Les expériences récentes, en Suisse comme dans la région lémanique, montrent au contraire que les médias financés par le seul marché (publicité et abonnements) souffrent dans le contexte actuel, avec des disparitions et des réductions d'effectifs dramatiques. Faute de moyens suffisants, les médias qui subsistent ne peuvent plus jouer leur rôle d'analyse et d'investigation, devant souvent se contenter de reprendre des informations standardisées et formatées. Enfin, des grands groupes économiques adossés à des intérêts politiques souvent extrémistes rachètent des médias pour les mettre au service de leurs intérêts financiers et idéologiques.

Dans le domaine des médias, le libre marché sans contrepartie ni action publique de rééquilibrage aboutit à un appauvrissement de l'offre et à la fin de l'information indépendante. La seule alternative réside dans un service public audiovisuel disposant de ressources suffisantes lui permettant de ne pas être asservi aux seuls intérêts publicitaires, qu'il s'agisse des chaînes nationales de la SSR ou des radios et télévisions locales et régionales. Conjointement avec les capitales des cantons romands, Lausanne a proposé une prise de position commune contre l'initiative, sous forme d'un communiqué (voir : <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=7412>).

La Municipalité, unanime, appelle en conséquence les électrices et électeurs lausannois à rejeter cette initiative qui fait porter un danger grave contre des médias qui jouent un rôle crucial dans le domaine de l'unité nationale et de l'information locale et régionale.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelles sont les mesures prévues par La Télé en cas de suppression de la redevance et donc de la part qui lui en est allouée sur le plan des programmes et de l'activité de la chaîne ?

L'initiative No Billag propose un changement total de paradigme dans le domaine des médias et de leur financement. Sa dimension révolutionnaire, par le caractère abrupt et immédiat des mesures proposées, tranche avec l'approche réformatrice généralement adoptée en Suisse. Dans ce contexte, l'acceptation de l'initiative constituerait un séisme politique et économique pour les médias concernés. Cette situation particulière fait qu'il n'est pas possible d'établir un plan de secours en cas d'acceptation de l'initiative. Toutefois, vu la part représentée par la redevance dans le budget de La Télé Vaud-Fribourg, il est presque certain que l'acceptation de l'initiative impliquerait la disparition de La Télé et donc la suppression d'une cinquantaine d'emplois directs ainsi que plusieurs postes de sous-traitants et partenaires.

Question 2 : Dans le contexte d'un affaiblissement général de la diversité de la presse et des médias dans notre région, quel rôle revêt selon la Municipalité l'existence d'une chaîne locale d'information audiovisuelle ?

Comme indiqué en préambule, la Municipalité attache une importance élevée à l'existence d'une chaîne locale et régionale d'information audiovisuelle. Le monde de l'information forme un tout qu'il s'agit de défendre dans son ensemble, de l'information locale, indispensable en termes de service aux usagers comme dans le domaine de la démocratie de proximité, à l'information nationale incarnée par la SSR, qui joue un rôle essentiel sur le plan de la politique et de la cohésion nationale. C'est dans ce sens que la Ville de Lausanne a réinvesti un demi-million de francs au cours de la précédente législature dans le capital de La Télé.

L'expérience montre aussi qu'aucun média n'a à gagner à l'affaiblissement de ses concurrents ou d'autres types de médias. Une acceptation de No Billag ne profiterait aucunement à la presse traditionnelle ou aux médias électroniques ne bénéficiant pas d'une part de la redevance. Au contraire, un oui à cette initiative ne produirait que des perdants dans le domaine des médias et, partant, pour les citoyennes et citoyens.

Question 3 : Quelle importance la Municipalité accorde-t-elle à la couverture par une chaîne de télévision des événements démocratiques principaux de la vie politique communale que sont les élections et les votations ?

La Municipalité est attachée au rôle que jouent les médias orientés vers l'information locale et régionale dans le domaine politique. Les séances du délibérant communal sont retransmises sur le canal de service du téléseuil, opérations qui peuvent se faire sans commentaire ni intervention de journalistes ou d'analystes. Par contre, la couverture de l'actualité politique, sociale, économique et culturelle lausannoise par La Télé contribue à la formation de l'opinion, à la diversité des médias et plus largement à la qualité de l'information. Or, seuls des médias régionaux et locaux mis en œuvre par des professionnels disposant du savoir-faire et des ressources nécessaires sont en mesure de jouer ce rôle clé de la vie démocratique locale et régionale. Cet élément est l'un des arguments sur lesquels la Municipalité s'est basée pour appeler les électrices et électeurs lausannois à rejeter l'initiative soumise au vote le 4 mars prochain.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 1^{er} février 2018.

Au nom de la Municipalité.

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

